

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_24  
id. 2111

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS EXTERNAT, ALTI  
ET ANCIEN INTERNAT AU COLLÈGE JEAN DE PRADES  
À CASTELSARRASIN****AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX  
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE  
AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE MANDAT****I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration des bâtiments externat, alti et ancien internat au collège Jean de Prades à Castelsarrasin.

Par délibérations de l'Assemblée Départementale en date des 2 mars 2009, 15 novembre 2012 et 29 juin 2015, une autorisation de programme de 1 935 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Semateg à l'issue d'une consultation.

Par délibérations du 17 décembre 2012 et du 29 septembre 2014, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés, arrêté le montant global des marchés à 1 327 218,68 € H.T., et approuvé des avenants aux marchés de travaux réactualisant le montant global des marchés à hauteur de 1 362 332,13 € H.T.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet :

- d'approuver huit avenants aux marchés de travaux relatifs à cette restructuration,
- d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet d'architecture RASPAUD à Montauban,
- et de modifier le contrat de mandat conclu avec la Semateg le 4 janvier 2010, modifié par avenants n° 1 du 8 juillet 2010 et n° 2 du 4 octobre 2013, afin de prendre en compte le nouveau coût estimatif de l'opération.

## **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

### **LOT 1 : GROS-OEUVRE**

Les travaux supplémentaires concernent la création de regards pour le remplacement des câbles d'alimentation du bâtiment externat et logement, la réfection d'une poutre détériorée, la modification des locaux de la vie scolaire et de petites interventions de démolition.

### **LOT 4 : MENUISERIE BOIS**

Les travaux supplémentaires concernent la modification des locaux de la vie scolaire, la suppression d'un sas d'entrée au CDI demandée par la commission de sécurité ainsi que la modification de portes de la salle informatique.

**LOT 5 : PLÂTRERIE**

La moins-value constatée provient de la différence entre les moins et plus values dues à la suppression de faux-plafonds, le doublage de la cage d'escalier et la modification des locaux de la vie scolaire.

**LOT 6 : CARRELAGE**

Les travaux supplémentaires concernent la modification des locaux de la vie scolaire.

**LOT 7 : SOLS COLLÉS**

Les travaux en plus-value concernent la pose de sols collés dans les salles d'enseignement dont les revêtements amiantés avaient été déposés.

**LOT 8 : PLOMBERIE-SANITAIRE-VMC-CHAUFFAGE**

Les travaux modificatifs concernent les plus et moins values dans les démolitions, la fourniture et la pose d'un meuble évier dans l'infirmierie ainsi que la fourniture d'un point d'eau avec vidoir pour ménage.

**LOT 9 : ELECTRICITÉ**

Les travaux supplémentaires concernent le remplacement des câbles d'alimentation à la demande du bureau de contrôle, suite au remplacement du transformateur général, la modification des locaux de la vie scolaire ainsi que les compléments informatiques dans le bâtiment A et au CDI.

**LOT 10 : PEINTURE**

Les travaux supplémentaires sont dus à la modification des locaux de la vie scolaire.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 46 164,52 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<b>Lot</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Marché initial + avenants n° 1 (HT)</b>	<b>Avenants (H.T)</b>	<b>Total marchés (H.T)</b>
1	Gros-œuvre	CMPGB HINARD	216 767,26 €	4 587,81 €	221 355,07 €

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché initial + avenants n° 1 (HT)	Avenants (H.T)	Total marchés (H.T)
2	Étanchéité	ETANCHÉITÉ DU SAVES	10 030,35 €	/	10 030,35 €
3	Menuiserie aluminium	ALUFER	26 078,00 €	/	26 078,00 €
4	Menuiserie bois	EBENISTERIE DE VILLENouvelle	78 438,31 €	8 716,02 €	87 154,33 €
5	Plâtrerie	DESCOULS SARL	270 138,39 €	-1 584,08 €	268 554,31€
6	Carrelage	LACAZE	51 373,70 €	938,40 €	52 312,10 €
7	Sols collés	SOL FRANÇAIS	68 557,59 €	9 653,17 €	78 210,76 €
8	Plomberie sanitaire chauffage VMC	QUERCY CONFORT	179 200,00 €	229,68 €	179 429,68 €
9	Électricité	MONTELEC	310 756,21 €	23 190,92 €	333 947,13 €
10	Peinture	PINTO	104 608,45 €	432,60 €	105 041,05 €
11	Paillasse	GEOMETRA	46 383,87 €	/	46 383,87 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>1 362 332,13 €</b>	<b>46 164,52 €</b>	<b>1 408 496,65 €</b>

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 novembre 2015, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant de 46 164,52 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés arrêté à 1 362 332,13 € H.T. est réactualisé à hauteur de 1 408 496,65 € H.T.

#### **IV – PRÉSENTATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

##### **a ) Contenu**

L'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de prendre en compte une réactualisation de l'enveloppe financière affectée aux travaux. Celle-ci, arrêtée à hauteur de 1 299 000,00 € H.T. lors de la phase APD, a été réactualisée à hauteur de 1 408 496,65 € H.T. compte tenu des modifications survenues en cours de chantier.

**b ) Modalités de calcul**

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'œuvre, arrêtée à 87 945,00 € H.T lors de l'avenant n° 1, est réactualisée à hauteur de **90 670,56 € H.T.**, ce qui représente une augmentation de 3,10 %, soit pour les deux avenants cumulés une augmentation de 13,96 %.

Ainsi, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est majoré de 2 725,56 € H.T. selon les conditions ci-après définies :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T marché initial + avenant n° 1</i>	<i>AVENANT N°2</i>	<i>TOTAL HT</i>
Cabinet RASPAUD	87 945,00 €	2 725,56 €	90 670,56 €

La commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2015 s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté.

**V – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT**

L'avenant n° 3 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation de cette opération à hauteur de 1 935 000 € T.T.C. compte tenu des travaux complémentaires dus au remplacement de l'ensemble des câbles d'alimentation des bâtiments pour une mise en conformité électrique, à la modification de la zone vie scolaire et à l'équipement des salles de classe avec mise en place de vidéoprojecteurs.

Il présente également un nouvel échéancier de versement des avances tel que défini comme suit :

Phase préopérationnelle : **24 635,67 € TTC**

Soldée

Phase opérationnelle : **1 910 364,33 € TTC**

Avances allouées : 1 802 230,29 €

**Soit un reliquat de 108 134,04 € à verser selon l'échéancier prévisionnel tel que défini comme suit :**

- 95 % sur production d'un état justificatif des avances précédentes .....102 727,34 €
- 5% au solde de l'opération.....5 406,70 €

Les autres dispositions du contrat de mandat restent inchangées.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration des bâtiments externat, alti et ancien internat au collège Jean de Prades à Castelsarrasin,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

#### I – Avenants aux marchés de travaux :

- Approuve, selon les conditions susvisées, les avenants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une plus value de 46 164,52 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire ;

#### II – Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu sur la base d'une plus value de 2 725,56 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire ;

III – Avenant n° 3 au contrat de mandat :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'avenant n ° 3 au contrat de mandat conclu le 4 janvier 2010 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC